

Préfecture de la Nièvre

40, Rue de la Préfecture
58026 NEVERS Cedex

Réf : INFP AN 18/082 SA.

Objet : Passage à niveau n°74a situé à l'intersection de la ligne de MORET les SABLONS à LYON par SAINT ETIENNE et du chemin pour piéton sur le territoire de la commune de NEUVY- SUR LOIRE.

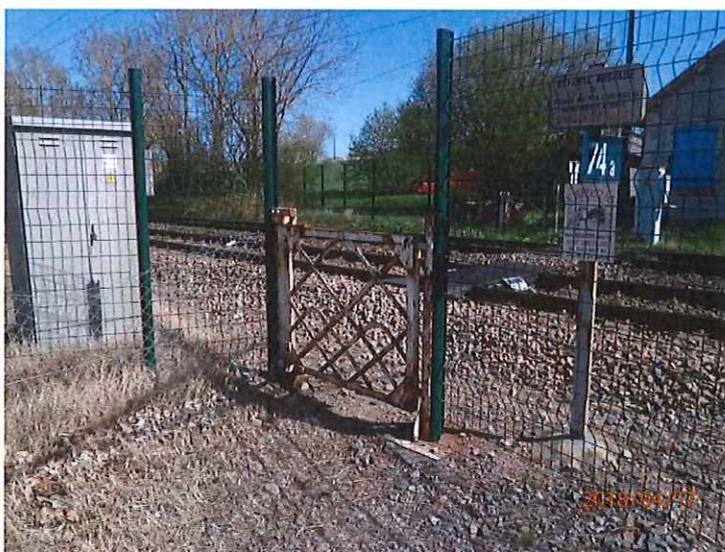
Clermont-Ferrand, le 19 Novembre 2018.

Monsieur le Préfet

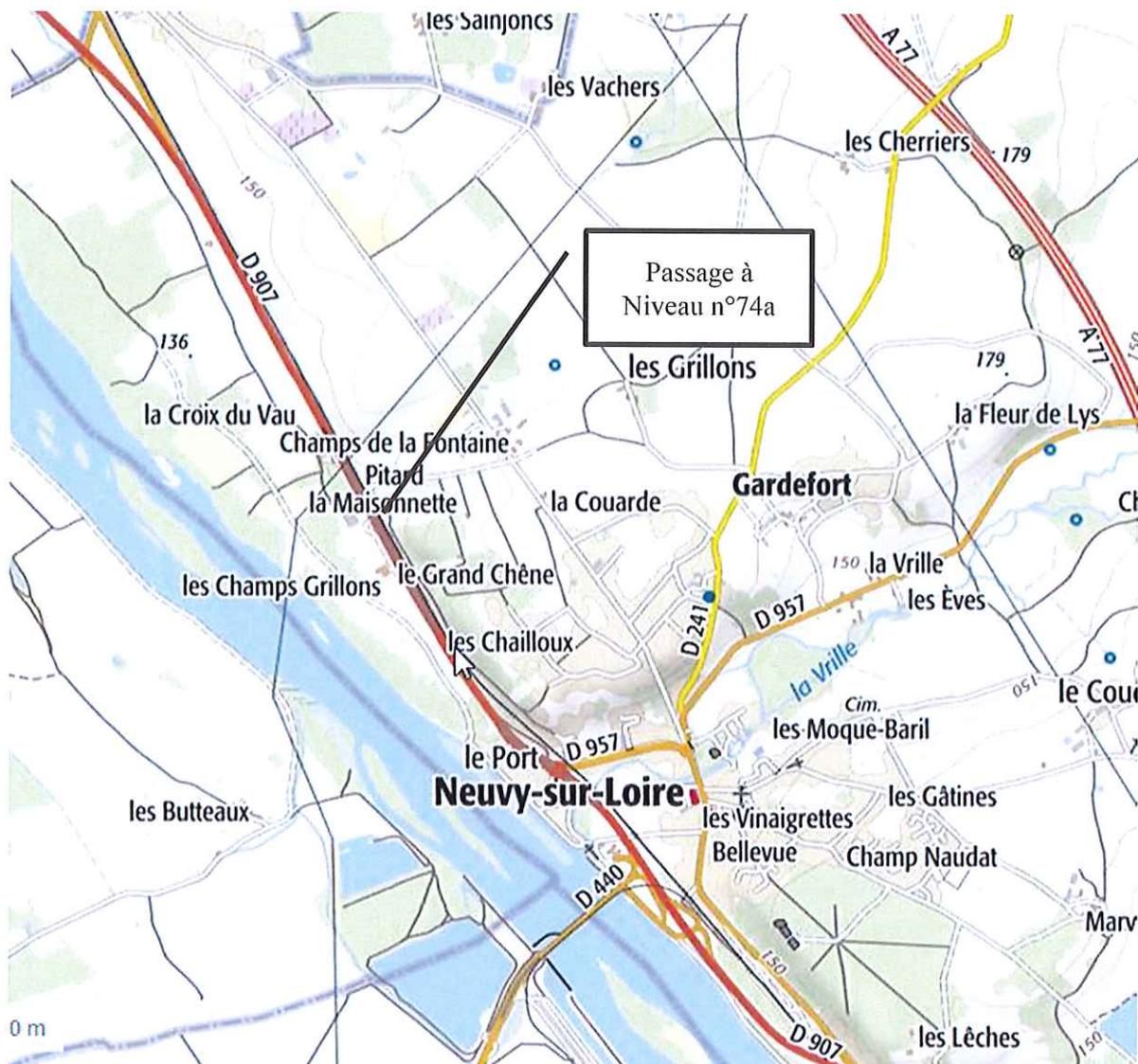
J'ai l'honneur de vous demander d'engager la procédure administrative en vue de supprimer le passage à niveau visé en objet.

1-Situation actuelle du PN74 a

Le PN n°74a est un PN de 3ème catégorie : PN ne pouvant être utilisé que par les piétons, à leurs risques et périls, sans surveillance spéciale par un agent du chemin de fer. Situé sur une ligne avec voyageur, il est équipé de portillons équilibrés à la fermeture, non fermés à clé et manœuvrés par les piétons



PN74a à NEUVY-SUR-LOIRE

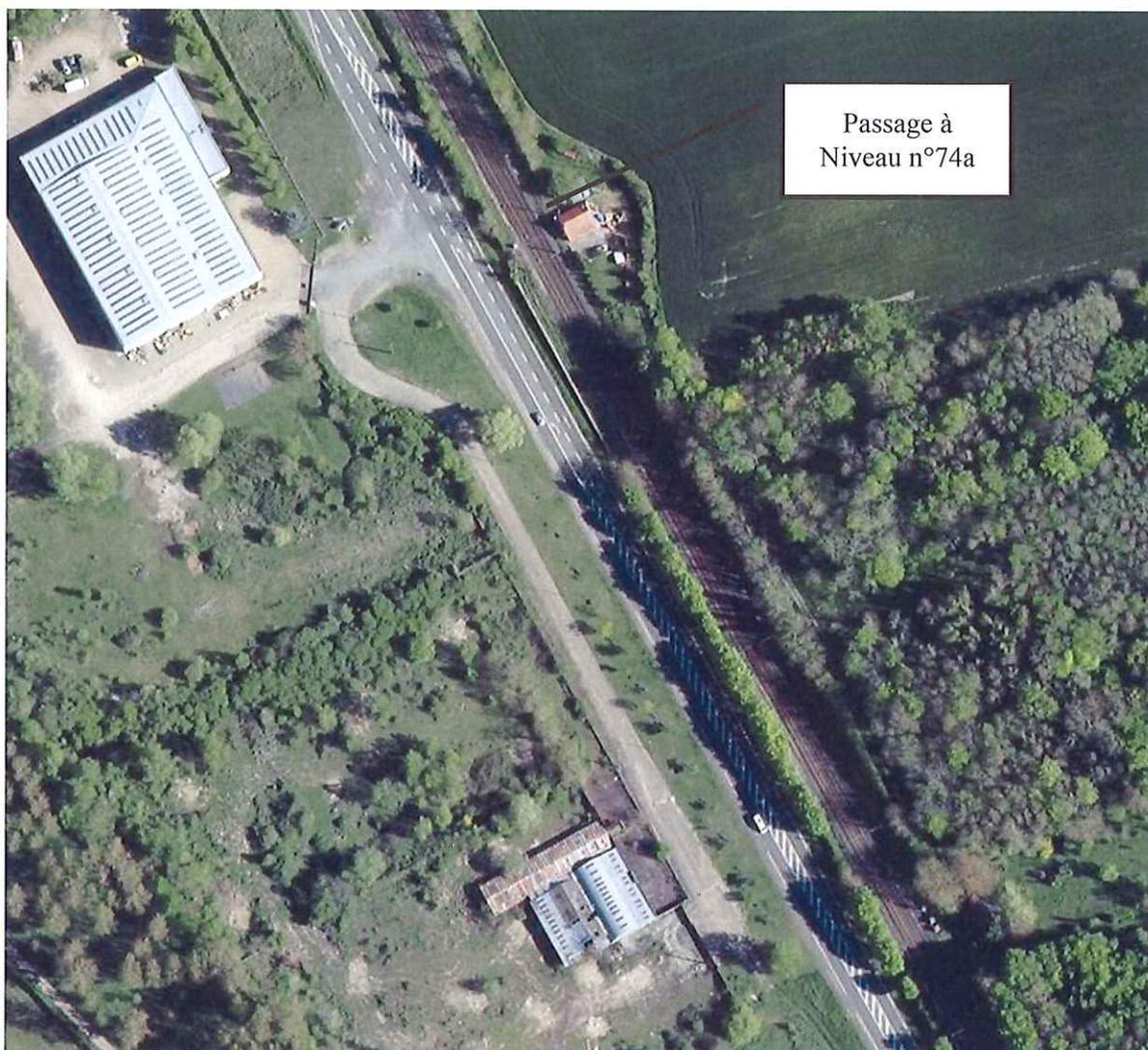


Le PN74a à NEUVY-SUR-LOIRE

La ligne de MORET les SABLONS à LYON par SAINT ETIENNE est circulée sur les 2 voies par une moyenne de 42 trains par jour à une vitesse maxi de 160km/h.

Le passage à niveau n° 74a permet le franchissement piéton de la section de ligne entre les gares de NEUVY-SUR-LOIRE et de BONNY-SUR-LOIRE à partir de la route départementale n° 907 vers d'une part une maison de garde barrière (parcelle cadastrée 1156-1157) chemin de la croix du veaux – La maisonnette sur le territoire de la commune de NEUVY SUR LOIRE et d'autre part un chemin communal très peu emprunté qui longe la voie sur son côté Nord-Est de Sud à Nord (Rue FAVROT).

Le chemin menant au passage à niveau 74a trouve son origine depuis la RD907



2-Modifications proposées

Il est prévu de supprimer le passage à niveau piétons PN74a pour les raisons suivantes :

Les trains circulent, au droit du passage à niveau n°74 a, à la vitesse maximale de 160 km/h sur les deux voies.

La commune de NEUVY-SUR LOIRE a délibéré favorablement à la fermeture du passage à niveau en séance du 05 mars 2015.

Le cheminement piéton vers le lieu-dit "La maisonnette" demeurera inchangé à partir de la rue FAVROT et du chemin du Grand Chêne.

3-Avantages de la suppression du passage à niveau n° 74a

La suppression du passage à niveau n° 74a permet de retirer du Réseau Ferré National une installation complexe en termes de sécurité pour les usagers piétons susceptibles de traverser la voie ferrée très circulée.

4-Travaux à réaliser

Les travaux à réaliser sont simples il s'agit de supprimer les portillons manuels, de déposer les platelages et assurer la continuité de la clôture du Domaine Public Ferroviaire de chaque côté de la voie.

Un accès de service (portillon) est maintenu à l'usage exclusif de SNCF RESEAU pour la maintenance des installations ferroviaires.

Les travaux d'aménagement de clôture défensives hauteur 2m seront réalisés dès l'obtention de l'arrêté préfectoral de suppression.

4-Situation-travaux au passage à niveau - prévisions 2019

Des travaux de renouvellement complet des rails, traverses et ballast sur la voie n°1 du passage à niveau nécessiteront à compter du 15 mai 2019 la fermeture temporaire du passage à niveau.

5-Divers

Les factures à régler par la SNCF (publicité dans la presse, indemnités du commissaire enquêteur et remboursement de ses frais) devront être transmises aux services suivants:

SNCF RÉSEAU - INFRAPÔLE AUVERGNE-NIVERNAIS
Zone de Production Sud-Est
Direction Générale des Opérations et de la Production
68 bis Avenue Edouard Michelin – 63100 CLERMONT-FERRAND

et

SNCF RESEAU
Centre Comptabilité Fournisseurs
TSA50810
69908 LYON CEDEX 20

Ci-joint en annexe les documents nécessaires à l'étude de ma demande de procédure administrative en vue de supprimer le passage à niveau visé en objet.

- 1/ Arrête Préfectoral de classement du PN74a du 20-06-1969.
- 2/ Photos du passage à niveau et de son environnement. (5 photos)
- 3/Courrier de Mme Nadia SOLLOGOUB-THOLLENAZ Maire de NEUVY-SUR-LOIRE donnant accord du conseil municipal pour la suppression du PN 74a le 05- mars 2015.

Je vous serais obligé de bien vouloir m'indiquer en retour les suites données à ma demande

En vous remerciant par avance, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma considération la plus distinguée.

La Responsable du Pôle Technique,

Stéphanie ANDRE



Affaire suivi par :
Christophe FRADIN
Pôle Technique Groupe Voie
Assistant PN /Affaires militaires / Domaine
TÉL : +33 (0)4 73 99 73 40 (55 13 40)
christophe.fradin@reseau.sncf.fr